



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 21 OCTOBRE 2024

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Nicolas Bouveret, maire suppléant de Saint-Placide
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier est présent.

RÉSOLUTION 2024-250

REDDITION DE COMPTES – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2 – DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dans l'obligation de remettre un rapport annuel du FRR – volet 2 au MAMH;

Il est PROPOSÉ par Nicolas Bouveret APPUYÉ par Denis Martin et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées, ce qui suit :

QUE le conseil accepte le rapport d'activités et la reddition de comptes FRR volet 2 – du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

QUE le conseil de la MRC autorise l'envoi de tout document nécessaire au MAMH afin de répondre à ses obligations.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Marc St-Pierre, M.A.P., Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier